



Distr.
GENERALE
S/5467
27 novembre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 27 NOVEMBRE 1963,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

1. D'ordre du Gouvernement indien, j'ai l'honneur de me référer à la lettre du représentant permanent du Pakistan en date du 1er novembre 1963 (S/5450) et de déclarer que cette lettre est remplie de fausses allégations au sujet de la situation qui règne le long de la ligne de suspension d'armes dans l'Etat indien de Jammu et Cachemire.
2. Le représentant permanent du Pakistan soutient dans la lettre en question que l'Inde a nié les allégations faites au paragraphe 2 de sa lettre. Il admet également, au paragraphe 3 de sa lettre, que le village de CHAKNOT (dénommé également CHANGNAR sur certaines cartes) est bien situé du côté indien de la ligne de suspension d'armes, comme c'est le cas de plusieurs autres villages situés le long de la ligne de suspension d'armes. En affirmant que certains de ces villages ont été et sont administrés par un groupe de représentants illégitimes, que le Gouvernement pakistanais choisit d'appeler "le Gouvernement du Cachemire Azad", il admet qu'ou bien le Pakistan a empiété sur la ligne de suspension d'armes, d'une manière continue depuis 1949, ou bien il est sur le point de commettre une violation qui serait peut-être cette fois, plus grave que les précédentes.
3. Le Gouvernement pakistanais a précédemment déclaré publiquement son adhésion à l'inviolabilité de la ligne de suspension d'armes et a également signifié que le passage de la ligne, même par des civils non armés, constituerait une violation de l'Accord de suspension d'armes. Le Gouvernement pakistanais, semble-t-il, répudie ouvertement aujourd'hui, les déclarations solennelles qu'il avait faites à ce sujet. Il est vrai que la ligne de suspension d'armes ne détermine pas le statut politique ou administratif de la zone occupée illégalement par les forces armées pakistanaises. L'actuelle "division inique et arbitraire du Cachemire" dont se plaint le représentant du Pakistan résulte uniquement, comme le Conseil le sait parfaitement, de l'agression du Pakistan, agression que le représentant de

ce pays a nié à maintes reprises et fausement devant le Conseil de sécurité jusqu'à ce que cette dénégation ne puisse plus être maintenue à l'arrivée de la Commission de l'ONU sur les lieux. Telle a été la ligne de conduite du Pakistan depuis le moment où il a commis une agression contre le Cachemire en 1947.

4. Le Gouvernement indien n'a pas construit de piste muletière conduisant au village de CHAKNOT ou CHANGNAR, pas plus qu'il n'a aménagé un poste militaire dans le village ou sur la crête dominant le village. Il n'y a aucune concentration de troupes indiennes dans cette zone. Bien au contraire, des troupes pakistanaises ont récemment été déployées dans la zone de KEL, à proximité de ce village, et on a vu des avions pakistanais survoler cette zone. Le Gouvernement indien a déjà nié les allégations pakistanaises en ce qui concerne la prétendue "éviction, par à-coups, de populations musulmanes". Il est absurde de soutenir que les musulmans sont expulsés du Cachemire alors que le Cachemire est un Etat où les musulmans constituent une imposante majorité. Les observateurs des Nations Unies sont stationnés le long de la ligne de suspension d'armes, et le Gouvernement indien a déjà porté à leur attention les violations de l'Accord de suspension d'armes commises par le Pakistan; le Gouvernement indien est certain que les observateurs reconnaîtront dûment les faits.

5. Le Gouvernement pakistanais s'est donné beaucoup de mal pour démontrer que les violations de la ligne de suspension d'armes commises par le Pakistan et ses tentatives pour troubler la vie normale des villages du côté indien de la ligne de suspension d'armes devraient être considérées comme ne relevant ni de l'application de l'Accord de suspension d'armes ni du mandat des observateurs des Nations Unies aux termes de l'Accord. Il s'agit d'une nouvelle tentative de l'agresseur en vue de se dérober à ses engagements solennels et de préparer le terrain pour une nouvelle agression. Toutes ces manoeuvres ne peuvent tromper personne, d'autant que le monde se souvient que l'Inde a catégoriquement déclaré qu'elle ne ferait pas usage de la force le long de la ligne de suspension d'armes, mais qu'elle se défendrait en cas d'attaque. Le Pakistan aurait pu adresser ses allégations concernant la concentration de troupes indiennes le long de la ligne de suspension d'armes aux observateurs des Nations Unies, qui sont là pour étudier des plaintes

de cette nature. Or, le Pakistan a délibérément pris le parti d'écrire des lettres au Conseil de sécurité à seule fin de nuire à l'Inde et d'induire le Conseil de sécurité en erreur.

6. Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Inde
aupres de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) B. N. CHAKRAVARTY

